

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 27 AOUT 2007

Présents : les conseillers

Absents excusés : Mme Bénédicte Petite donne procuration à Mr Thierry Charmier, Mr Vincent Barthod, Mr Christian Frenois, et Mr Jean Feuvrier s'excuse pour tous les Conseils suivants jusqu'à nouvel ordre.

Absent non excusé : Mr Claude Minary

Secrétaire de séance : Mr Bernard Cuinet

Ordre du jour :

1°/ Rectification point 11-3 et 11-4 et approbation du CM du 09/07/07

2°/ Compte rendu commissions CCL

3°/ Ecole Intercommunale proposition de Ste Colombe pour une nouvelle répartition des frais de personnel

4°/ Instruction des demandes en matière d'urbanisme : convention de mise à disposition des Services de l'Etat

5°/ Occupation de la salle des Fontaines par un club de judo

6°/ Transformation maison Barthod : état d'avancement des travaux

7°/ Vente de terrain à Mr Eric Bourque

8°/ Indemnisation des sinistres

9°/ Attribution des parcelles au Champ Briffor

10°/ Marianne du civisme

11°/ Mise aux normes terrain et vestiaires de football

12°/ Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

- Déclarations d'intention d'aliéner
- Décisions

13°/ Questions diverses

## **1°/ Rectification point 11-3 et 11-4 et approbation du CM du 09/07/07**

Lors du dernier compte rendu les points concernant la création d'une classe et les frais de scolarité n'avaient pas été adoptés, ils sont représentés et acceptés à l'unanimité.

A l'unanimité le compte rendu du 09/07/07 est accepté.

## **2°/ Commission CCL :**

Aucune commission CCL ne s'est tenue cet été.

## **3°/ Ecole Intercommunale : proposition de Ste Colombe**

Suite au point débattu lors du dernier Conseil concernant l'embauche d'une ATSEM, Ste Colombe demande que la répartition des frais de fonctionnement de l'école soit modifiée et passe de 40 à 30% pour Ste Colombe et de 60 à 70% pour les Granges. Sainte-Colombe veut imposer cette modification si les Granges veulent 2 délégués lors du jury d'embauche.

Mme Karine Vieille propose de scinder le poste en 2 quart temps. Cette proposition sera étudiée mais semble peut réalisable.

Après une longue discussion Mr le Maire propose que la répartition ne change pas, qu'un seul délégué soit présent au jury, et que les communes travaillent sur la convention sur le point des investissements. La proposition de Mr le Maire est acceptée à l'unanimité.

Mr le Maire en profite pour annoncer qu'un transport d'enfants sera assuré par la Régie RDTD au profit des Granges Dessus à partir de cette rentrée scolaire. Le coût par jour est de 45.30 € TTC, soit 6800€ pour l'année. Un mois gratuit est mis en place afin de juger de l'efficacité de ce service.

#### **4°/ Instruction des demandes en matière d'urbanisme**

La réforme des permis de construire entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre prochain. Cette réforme s'inscrit dans la loi de simplification du droit. Les pouvoirs et obligations des communes seront augmentés et pour pallier à ces changements des formations pour les secrétaires seront mises en place.

Une nouvelle convention est à signer avec les services de la DDE.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

#### **5°/ Occupation de la salle des Fontaines par un club de judo**

Une demande pour occuper la salle des fêtes le Mercredi matin afin de dispenser des cours de judo a été reçue en Mairie. Un projet de convention devait être présenté au Conseil mais ce projet n'est pas parvenu en Mairie à ce jour.

A l'unanimité le Conseil donne pouvoir à Mr le Maire afin d'étudier et de signer cette convention.

#### **6°/ Transformation maison Barthod : état d'avancement des travaux**

Le Jeudi 30 Août, Mr Kruzic présentera le projet de l'école ainsi qu'un estimatif des prix sur la transformation. Un Conseil exceptionnel élargi à la commission bâtiments sera programmé prochainement.

#### **7°/ Vente de terrain à Mr Eric Bourque**

Cette vente est déjà passée au Conseil pour 24m<sup>2</sup> au prix de 12€. Les dernières transactions s'étant effectuées à 10€ le m<sup>2</sup>, le Conseil accepte à l'unanimité la modification du prix ainsi que la vente de ce terrain.

#### **8°/ Indemnisation des sinistres :**

Deux sinistres sont concernés, un mât d'éclairage que l'assurance rembourse 990.59€ et des lampes UV détruites suite à une surtension pour 741.57€.

A l'unanimité le Conseil accepte ces remboursements.

#### **9°/ Attribution des parcelles au Champ Briffor**

La commission qui s'est réunie courant Août propose Mr et Mme Franck Drezet pour une parcelle et Mr Alexandre Rota Graziosi - Melle Charline Deuze pour l'autre.

Avec une abstention et une non participation au vote, l'attribution est acceptée.

#### **10°/ Marianne du civisme :**

Les Granges Narboz ayant eu le meilleur taux de participation du département du Doubs, dans sa catégorie, aux dernières élections présidentielles et législatives ; l'Association des Maires remettra le 06 Septembre à Mr le Maire une Marianne pour récompenser la commune de son civisme.

Le taux de participation aux présidentielles est de 92.65% et 71.18% aux législatives.

#### **11°/ Mise aux normes terrain et vestiaires de football**

Une commission des instances du football s'est rendue aux Granges pour vérifier la conformité des installations, plusieurs remarques ont été formulées.

La barre transversale d'un but n'est pas correctement fixée, les poteaux ne sont pas alignés et les joueurs ainsi que le public n'ont pas de sanitaires à leur disposition.

N'étant pas dans l'obligation de réaliser tous ces travaux, la commune décide de remettre en état les buts pour des raisons de sécurité.

Mme Anne Marie Dotal présente un devis de l'entreprise Peclet pour le remplacement des chauffe-eaux : au gaz le coût est de 3300€ et en électrique de 4740€.

Contact sera pris avec une entreprise pour établir un devis en chauffage solaire.

### **12°/ Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal**

- Mr le Maire fait part de la vente des Chalets Claudet de 2 parcelles dans leur lotissement, la commune ne préempte pas.
- Le marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec Mr Kruzic pour la maison Barthod pour la somme de 74 240 €.
- La facture de l'alimentation en eau de la ferme de Mr Paris aux Granges Dessus est de 10000€ qui devrait être remboursée en partie par Groupama.
- L'éclairage du parking salle des Fontaines, réalisé par l'entreprise Boucard, a coûté 13600€ HT.
- Les essais de compactage sur le carrefour Champ sous le Mont ont été réalisés par Sopréco pour 320€ .
- Une commande a été faite auprès d'Info réseau services pour changer un ordinateur du secrétariat tombé en panne pour 780€ HT.

### **13°/Questions diverses :**

- Gryama remercie de l'avoir accueilli au mois de Juin pour sa brocante et renouvelle déjà sa demande pour 2008 au même endroit. Le Conseil donne son accord.
- Un devis a été demandé pour de nouveaux cavurnes au cimetière.
- L'entrée des Granges, côté Pontarlier, est tombée en panne de réseau TV. Les habitants ne doivent pas attendre le Lundi pour appeler la Hotline, celle-ci est opérationnelle même le dimanche. Une nouvelle demande pour remplacer l'arrêt de la TSR a été renouvelée.
- Le devis pour le toit du Chalet des Granges Dessus ainsi que la mise en place d'une terrasse et de son abri est de 25 000€ HT. Le Conseil dans son ensemble donne son accord.
- Une demande de Mr Louvrier Philippe pour la création d'un parking en concassé devant chez lui a été déposée en Mairie. Après discussion ces travaux sont refusés pour des problèmes de stockage de neige.  
Ce point sera revu lors de l'aménagement de la place de l'Eglise.
- La vente de bois aura lieu le 18 Septembre 2007.
- Les riverains de la rue du Chalet demandent que la commune intervienne auprès des occupants du nouveau bâtiment afin de mettre un terme aux stationnements gênants de certains véhicules et du container à poubelles. Un courrier sera envoyé.
- Lors des derniers travaux dans la cour de l'école, l'entreprise Toubin a occasionné des dégâts sur le poteau d'entrée, la vasque de fleurs et sur le mur de l'école. Une déclaration sera faite auprès de l'assurance.

La séance est levée à 23h10.

Le secrétaire de séance,  
Mr Bernard Cuinet